



## Erreur de décompte de mes cp par les rh

Par **richard50580**, le **10/05/2010** à **16:36**

Bonjour,

le service du personnel a oublié de décompter mes cp de l'été 2009 ( 3 semaines) il viennent de s'en apercevoir quand je leur ai demandé de me donner mon nombre de jours travaillés. Moi de mon côté j'ai fait confiance à mon relevé de cp sur ma feuille de paie tout en sachant que la maquette de celle-ci ne cesse d'évoluer depuis le changement de logiciel de traitement du personnel.( les infos dessus n'étaient pas tjrs valables)  
y a t il un recours possible pour ne pas perdre ces cp en jouant sur le fait que le services du personnel a fait une erreur.

Par **julius**, le **15/05/2010** à **10:42**

Bonjour,

Si je vous suis , l'employeur vous a donné trop de CPs , c'est à dire que vous avez déjà bénéficié à ce titre des congés payés à venir.

Même si l'employeur est en faute , il ne lui sera pas difficile de démontrer l'erreur.

De plus , vous avez dû vous même vous rendre compte que vous avez profité de plus de congés que vos collègues.

Dans votre cas , je ne saurais que vous préconisez d'entrer dans un accord avec l'employeur pour récupérer progressivement vos CPs , sinon , vous allez vous retrouver dans une situation simple:

pas de congé pour l'année en cours au titre d'avoir déjà bénéficié à votre demande de ces CPs.

Si vous deviez aller devant les instances prud'homales , il faudra démontrer lequel a réellement voulu nuire à l'autre , par omission , par action , ou par duperie.